
Genève, 19 novembre-7 décembre 2001

Document de travail présenté par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande

Afin de réaliser l'objectif qui est de renforcer la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, la cinquième Conférence d'examen devrait, pour préparer l'avenir:

- Réaffirmer que les armes biologiques sont odieuses et que la Convention demeure une pièce maîtresse de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération dans le monde, qui est indispensable à la recherche de la paix et de la sécurité internationales;
- Réaffirmer que les États ou des entités autres que des États ne doivent pas, en quelque circonstance que ce soit, mettre au point, fabriquer, conserver, stocker, acquérir d'une autre manière, employer ou transférer d'armes biologiques;
- Souligner que le bioterrorisme, sous quelque forme que ce soit, est vil et inadmissible;
- Faire savoir fermement que les États parties entendent faire en sorte que s'accélère l'universalisation de la Convention;
- Insister sur l'idée qu'il est impératif, sur le plan politique, et urgent de renforcer la Convention et son application par de nouveaux efforts multilatéraux, y compris, selon qu'il convient, par des engagements juridiquement contraignants;
- Améliorer les mesures de confiance convenues dans le prolongement de la Convention, ainsi que la coopération internationale et l'assistance technique, et donner une nouvelle impulsion aux activités réalisées en la matière;
- Étudier d'autres possibilités d'action dans l'immédiat, comme proposé à la Conférence d'examen, ainsi que de nouveaux moyens, mesures et mécanismes multilatéraux axés sur le renforcement de la Convention; et
- Convenir de réunions plus fréquentes des États parties en vue de prendre des dispositions touchant l'application de la Convention, de donner suite aux engagements pris lors des conférences d'examen, d'affirmer le respect de la Convention et de renforcer le suivi de l'application de l'instrument.
